

ARRETE 18/2010

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ET DU STATIONNEMENT LE DIMANCHE 13 JUIN 2010

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de M. DUMONT René, Président de l'OCL, en date du 27 mai 2010,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A l'occasion du vide grenier organisé par l'OCL, la circulation des véhicules sera interdite le **dimanche 13 juin 2010** de 5 heures à 20 heures :

- rue Haute
- rue du Capitaine Marlin
- rue du Tilleul
- rue de l'Eglise
- place de l'Hôtel de Ville
- rue de l'Hôtel de Ville
- rue de la Vaux Marie
- impasse de la Petite Meuse
- impasse de la Dieue
- rue de la Meuse, depuis le n° 11 jusqu'à la place face au café du Centre.

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit dans les rues désignées à l'article 1, sauf pour les exposants.

ARTICLE 3 : L'accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours et de police.

ARTICLE 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'OCL

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN
- Monsieur le Président de l'OCL.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 28 mai 2010.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.